

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-

DECRET N°73-204 du 26 juin 1973

portant nomination de Mr Célestin ZEKPA,  
Administrateur Civil, en qualité de Di-  
recteur Général de la Loterie Nationale  
du Dahomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU l'Ordonnance N°6/PR/MFAE du 23 mars 1967, portant création de la Lo-  
terie Nationale du Dahomey ;  
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouver-  
nement et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;  
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rat-  
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions  
des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973  
qui l'a complété ;  
VU le Décret N°100/PR/MFAE du 23 mars 1967, portant statuts de la Lote-  
rie Nationale du Dahomey ;  
Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr Célestin ZEKPA, Administrateur Civil, est nommé Direc-  
teur Général de la Loterie Nationale du Dahomey.

ARTICLE 2 - Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures  
contraires, notamment le décret N°113/PR/MFAE du 13 avril 1967 et l'ar-  
rêté N°802/MFPT/DP-1 du 24 novembre 1972.

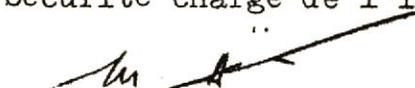
ARTICLE 3 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de  
prise de fonction de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 juin 1973

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Pr Le Ministre de l'Economie et  
des Finances absent, le Minis-  
tre de l'Intérieur et de la  
Sécurité chargé de l'intérim,

  
Capitaine Michel AKEPE

Ampliations : PR 8 - CS 6 - MEF 8  
autres ministères 10 - LND 6 - In-  
téressé 1 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF 3  
CNI-Gde Ch. 2 - DEP-DGAJL-Dtion St. 6  
DP 2 - DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4